



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive Pv du 21 avril 2023

Présents : Marc Gilles, Alain Quéau, Yves Sizun.

Absents, excusés : Yvan Cueff, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Jean Pierre Séné

1- Réserves - Litiges :

Match de District 3 poule I – Plomelin As 3 – Plomeur Gars 2 du 09 avril 2023

Réclamation d'après-match du club de Plomeur sur la participation de plusieurs joueurs de Plomelin, non-inscrits sur la feuille de match.

Etaient présents à l'audition :

Pour Plomelin As

- Monsieur Philippe Le Berre, Président

Pour Plomeur Gars :

- Monsieur Philippe Guillerme, Président
- Monsieur Killian Jegou, capitaine Plomeur Gars 2

Après consultation des documents à disposition et audition des personnes présentes, la Commission constate :

- Que suite à un bug informatique, la mise en place de la FMI n'a pu avoir lieu, et qu'une feuille de match papier devait donc être utilisée.
- Que le club de Plomeur a refusé de compléter cette feuille de match papier
- Que le club de Plomelin reconnaît que 3 joueurs non-inscrits sur la feuille de match ont bien participé à ladite rencontre.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité aux 2 équipes pour non-respect des procédures.

- Plomelin As 3	-1 point	0 but
- Plomeur Gars 2	-1 point	0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN